



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie

Question écrite n° 66770

Texte de la question

M Marc Laffineur appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la difficile situation que connaît actuellement l'Association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire (ACTIA) mettant des lors en peril les activites de recherche des 25 centres techniques qu'elle regroupe. Au regard de la reduction des credits de paiement fixee par la loi de finances 1992 et la baisse de 8 p 100 qui a ete imposee en 1992, ce qui se traduit par 6,5 MF de credits au lieu de 12,8 MF, c'est l'avenir meme et la capacite d'innovation des PMI-PME de ce secteur qui sont en jeu, etant entendu que toute diminution de moyens de recherche mis a la disposition des centres techniques attire egalement la competence et la competitivite de ceux-ci. Au total, il souhaiterait connaitre ses intentions en faveur d'un secteur economique important.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de l'agriculture et du developpement rural a, depuis la creation de l'ACTIA en 1983, soutenu ses actions en prenant en charge 55 p 100 du cout des programmes de recherche communs a plusieurs centres ainsi qu'une part des remunerations des ingenieurs charges de leur suivi. Le ministere met egalement a la disposition de l'ACTIA un directeur. Le budget consacre a l'ACTIA, en investissement et en fonctionnement, s'est stabilise autour de 8,5 millions de francs. Le ministere de l'agriculture et du developpement rural attache un grand interet aux travaux realises par les centres regroupes au sein de l'ACTIA, et tout particulierement a leur regroupement autour de projets federateurs, tels que la mise au point de methodes d'analyse. Les actions menees depuis l'an passe dans ce domaine pourraient, si elles sont poursuivies et amplifiees, pallier la dispersion actuelle en matiere d'appui technique aux entreprises. C'est pourquoi les pouvoirs publics continueront a soutenir l'ACTIA, des lors que son role s'elargira. Le financement de la ligne budgetaire 61-21 article 80, consacree au financement des programmes de recherche de l'ACTIA, a souffert en 1992 de quelques difficultes du fait d'une baisse des credits de paiements. J'ai le plaisir de vous faire savoir que, par le report de credits inutilises en 1991 et un redeploiement budgetaire exceptionnel, plus de 6 millions de francs de credits de paiement ont ete transferees en fin d'annee sur cette ligne budgetaire. Cette somme a permis de payer toutes les echeances de paiement de 1992. L'annee 1993 debute ainsi sur des bases saines. Il est cependant vraisemblable qu'a l'avenir, le fonctionnement de l'ACTIA devra etre revu dans le sens d'une plus grande implication des centres techniques et de l'industrie alimentaire. Celle-ci devrait etre possible grace a la preuve qu'a fournie l'ACTIA de son utilite depuis sa creation et son activite federative nouvelle en matiere d'analyse.

Données clés

Auteur : [M. Laffineur Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66770

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et développement rural
Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1993, page 337